

DEPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE
COMMUNE DE FLEURY LA RIVIERE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA D.U.P
DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU
POTABLE « Les Bois de Fleury » A FLEURY LA RIVIERE

DOSSIER N°E19000204/51 bis

ARRETES PREFECTORAUX DES 23 JANVIER 2020, 19 MARS 2020 ET 27 AOUT 2020

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

PREAMBULE

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, relative à la définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de FLEURY LA RIVIERE, au lieu-dit « Les Bois de Fleury » classé à l'indice BSS000LTUP dans la base nationale, s'est déroulée en 2 temps en raison des dispositions administratives et réglementaires qui se sont imposées à tous dans le contexte de crise sanitaire due au COVID-19.

Portée par la Communauté de Communes des Paysages de Champagne, par délibération du 14 janvier 2020, cette enquête publique s'est déroulée en Mairie de FLEURY LA RIVIERE, dans de bonnes conditions matérielles ; en effet une salle dédiée, disposant d'un bureau permettant d'étaler les plans, a été mise à disposition de la commissaire-enquêtrice.

Lors de la reprise de l'enquête publique, en septembre 2020, du gel hydroalcoolique a été mis à disposition, le port du masque et la distanciation sociale ont été rendus obligatoires.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée :

- du 3 mars 2020 au 19 mars 2020 (prévue pour se clore le 27 mars 2020, elle a été interrompue et reportée en raison de la crise sanitaire du COVID-19) soit 17 jours
- du 28 septembre 2020 au 9 octobre 2020, soit 12 jours

Mise à disposition du dossier d'enquête publique

Pour prendre connaissance du dossier de l'enquête publique, formuler ses observations et consigner ses remarques, le public a bénéficié :

- de la mise à disposition du dossier en version papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de FLEURY LA RIVIERE et lors de 4 permanences tenues par la commissaire-enquêtrice les mardi 3 mars 2020 (15H-17H), vendredi 13 mars 2020 (15H-17H), lundi 28 septembre 2020 (15H-17H) et vendredi 9 octobre (15H-17H) lors desquelles un registre était mis à sa disposition
- de l'accès à la version dématérialisée du dossier sur l'ordinateur du secrétariat de la Mairie de FLEURY LA RIVIERE
- de l'accès à la version dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique>
- de la possibilité d'adresser des observations par voie électronique à : pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr
- de la possibilité d'adresser un courrier à l'attention de la commissaire-enquêtrice en Mairie de FLEURY LA RIVIERE

Toutes les conditions étaient donc réunies pour informer complètement le public et lui permettre d'exprimer librement ses observations.

Formalités de publicité

L'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie de FLEURY LA RIVIERE et au siège de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, à DORMANS, durant toute la durée de l'enquête publique. Il était également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Marne.

L'avis d'enquête publique a été publié dans la presse locale :

- Dans l'Union le 21 février 2020 et le 6 mars 2020, puis le 18 septembre 2020 et le 2 octobre 2020

- Dans la Marne Agricole le 21 février 2020 et le 6 mars 2020 puis le 18 septembre 2020 et le 2 octobre 2020

Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprenait les pièces obligatoires permettant au public de disposer d'une bonne information sur le projet de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable.

Les obligations légales et réglementaires relatives à la publicité de l'enquête publique et à la composition du dossier ont été respectées.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Lors des permanences, un visiteur s'est présenté, a consulté le dossier mais n'a pas souhaité consigner d'observations dans le registre.

Cette enquête publique n'a pas suscité d'observations, pas de remarques de la part du public, ni lors des permanences, ni hors permanences, que ce soit dans les registres d'enquête, par courrier ou par voie électronique.

En raison du contexte sanitaire, et d'un commun accord entre la commissaire-enquêtrice et le représentant de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, ce PV de synthèse n'a pas été remis en mains propres au porteur de projet mais envoyé par mail, le 15 octobre 2020.



Clarisse LESEIN
Commissaire-Enquêtrice

Régis COUTANT
Président de la Communauté de
Communes des Paysages de la
Champagne

